



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence. Cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 31 août 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le deuxième jour de septembre deux-mille-vingt-et-un, à 16 h 30, par visioconférence.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre

Sont absents :

- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil, en vertu de l'article 156.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 41 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11435-09-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier *Administration générale*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11436-09-2021

Contrat pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts* avec Les Entreprises Roy, Duguay & ass.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 11430-07-2021 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 16 juillet 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie lance un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts*;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission déposée le 18 août 2021 de Les Entreprises Roy, Duguay et ass. au montant de 94 134,66 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire et le respect de l'estimation budgétaire, Stantec Experts-conseils Ltée recommande d'accorder le contrat à Les Entreprises Roy, Duguay et ass.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie le contrat pour le projet *Ajustement des pentes au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Anne-des-Monts* à Les Entreprises Roy, Duguay et ass., au montant de 94 134,66 \$ plus taxes, lequel montant sera prélevé dans la réserve financière *Gestion des matières résiduelles*.
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer le contrat avec Les Entreprises Roy, Duguay et ass.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 16 h 44.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.
